

SECTION 3. PHILOSOPHIE

Périodique Semestriel

GRALIFAH N°2 Vol.1



LA GEOPOLITIQUE, LA PARTICRATIE ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

EBANG ELLA

enseignant-chercheur

École Normale Supérieure (ENS)

docturebang@gmail.com

Résumé

Après leur accession à l'ordre international et l'obtention de la souveraineté nationale en tant qu'États indépendants, de nombreux pays africains qui en espéraient le développement, ont ouvert les vannes à la particratie et à la géopolitique, se compromettant ainsi toute possibilité d'aboutir à la démocratisation véritable et à la bonne gouvernance. Cependant, le vent des coups d'État qui souffle actuellement sur l'Afrique, a nourri l'espoir d'un renouveau politique. Mais la survivance des mentalités à rebours continue d'enliser toute réforme politique envisagée, malgré la bonne volonté politique affichée par les nouvelles figures dirigeantes. Pour sortir de cette routine, abolir un système et en caresser les réflexes ne fera qu'en réactiver inlassablement la régénérescence. Ce qu'il importe plus que jamais aujourd'hui c'est de le déraciner au moyen d'une reprise de la refondation et de le remplacer par un autre système.

Mots clés : géopolitique, particratie, développement, Afrique, souveraineté.

GEOPOLITICS, PARTICIPATION AND DEVELOPMENT IN AFRICA

Abstract

After gaining access to the international order and achieving national sovereignty as independent states, many African countries, hoping for development, instead embraced party politics and geopolitics, thus jeopardizing any possibility of achieving genuine democratization and good governance. However, the current wave of coups d'état sweeping across Africa has fueled hopes for political renewal. But the persistence of outdated mentalities continues to stifle any political reform, despite the political goodwill displayed by the new leaders. To break free from this cycle, simply abolishing a system and clinging to its reflexes will only perpetuate its regeneration. What is more important than ever today is to uproot it through a fundamental restructuring and replace it with a new system

Keywords : geopolitics, party politics, development, Africa, sovereignty.

Introduction

Depuis leurs indépendances respectives, c'est-à-dire leurs accessions à la souveraineté internationale où ils ne sont limités que par leur propre engagement et par le droit international, les États africains se sont inscrits d'un côté dans l'ordre international à égalité de droit avec les autres États, membres ou non de l'Organisation des Nations unies (ONU). Et de l'autre, ils se sont affirmés à l'intérieur de leurs frontières où ils jouissent de la souveraineté intérieure, c'est-à-dire la compétence absolue sur les populations et les territoires, en tant qu'États unitaires centralisés ou décentralisés.

De même, depuis le monopartisme, et même plus tard, le multipartisme et le pluralisme politique, qui n'étaient pas encore la démocratie véritable, les citoyens de nombreux pays africains, ont été nourris à la géopolitique et à la participatie, malgré les conférences, dialogues nationaux et réformes constitutionnelles entrepris pour permettre le changement de cap en direction d'une démocratisation véritable.

Pire, la démocratie, « exercice du raisonnement public » (A. Sen, 2010, p. 384) par excellence, « suffrage universel ouvert à toutes et à tous » (É. Durkheim, 1969, p. 123), « gouvernement libre » (J. Stuart Mill, 1966, p. 4) et « vie participative » (A. Sen, 2010, p. 384), certes balbutiante, a connu du recul pour tomber dans ses formes dégénérées. Il s'agit, entre autres, de la démocrature, c'est-à-dire le simulacre de démocratie ou la « la démocratie du gouvernement révolutionnaire » qui « s'appuie sur la terreur et l'élève au niveau d'instrument du gouvernement » Marc Imbault et G. A. Montifroy, 1995, p. 103) ; et la démocratie primitive dont parle Charles Maurras et dans laquelle, aux yeux de Durkheim, la société « se rapproche trop évidemment de celle qui est à la base des soi-disant démocraties primitives. » (E. Durkheim, 1969, p. 126), c'est-à-dire des démocraties où la gouvernance s'écarte totalement de la démocratie.

Mais avec le vent des coups d'État qui souffle aujourd'hui sur l'Afrique, au Mali, Burkina Faso, Niger, Centrafrique, Gabon, Madagascar...la conscience des peuples africains s'éveille progressivement et entraîne non seulement une plus grande exigence par eux-mêmes sur leur liberté, mais aussi la problématisation à nouveau frais de l'impact véritable de ce mode de gouvernance sur le développement de leurs pays respectifs.

Deux rhétoriques antagoniques se dégagent à cet effet. La première fonde en raison la légitimité et les bienfaits de la géopolitique dans le contexte post colonial des pays nouvellement indépendants, instables politiquement, et par-là avides de prendre leurs marques et d'asseoir les pouvoirs et les institutions en organisant la répartition des privilèges d'État sur fond de l'affinité, de la filiation, gage de la confiance.

La seconde part de la reconnaissance de ce postulat, mais dénie à la géopolitique la présomption d'efficacité que l'on semble lui accorder à titre gracieux, en en situant les insuffisances dans sa politisation par la participatie.

Cette dialectique inspire donc les trois questions qui semblent au mieux éclairer le problème que pointe la présente contribution. Celui de l'impact de la géopolitique sur le développement. La géopolitique a-t-elle donc vraiment porté des fruits, pour fonder ainsi l'opinion à déduire aujourd'hui qu'elle a impacté le développement ? En répondant à cette question par la négative, est-il possible aujourd'hui pour les nouveaux dirigeants des peuples africains, a priori maîtres de leurs souverainetés issues des coups d'État, d'opérer effectivement la rupture avec ce système voué à tomber en désuétude ? Cependant, sur quelles perspectives envisageables, en termes de solutions alternatives, cette rupture peut-elle permettre de déboucher pour rendre le développement effectif dans les pays africains ?

C'est à une tentative de réponse à ces questions que va se consacrer le présent article.

1. De la particratie

Pour se faire approximativement circonscrire, sans nourrir la prétention de l'élever à l'exhaustivité, la définition de la particratie requiert d'être formulée dans le rapport de ce système, à la fois, avec le pouvoir politique, les finances et l'administration centrale et publique.

Or, dans le but du premier rapport, la particratie ou partitocratie désigne le pouvoir des partis politiques en politique, mieux, l'hyper pouvoir du parti au pouvoir et sa toute-puissance sur l'État.

Dans le second rapport, la particratie désigne la trop grande richesse des partis politiques par rapport à l'État et aux citoyens.

Dans le troisième rapport enfin, elle est ce pouvoir de promotion des citoyens dans la haute administration, à partir de ces écuries et non plus à partir de l'aristocratie. Autrement dit, il s'agit de la trop grande capacité dévolue aux partis politiques de proposer, promouvoir et placer leurs membres et les adhérents des associations affiliées, dans les appareils de l'État, les postes de nomination, au détriment des citoyens apolitiques ou non affiliés aux partis, et de ravir ainsi cette vedette au ministère de l'emploi, au mérite personnel et aux cabinets d'études des dossiers.

1.1 Les inconvénients de la particratie sur la démocratie

Sous l'effet de la particratie, les partis politiques, en tant que lieux de formation et d'exercice de l'activité politique, sont de plus en plus riches, tandis qu'à l'inverse, les citoyens deviennent de plus en plus pauvres. Et faute de résultats probants aux échéances électorales, certains partis ne survivent que par la transhumance politique, ce va-et-vient entre le pouvoir et l'opposition à la recherche d'une assurance-vie politique.

D'autres n'investissent les militants que dans la balance de vote et dans la transhumance électorale, ce fait d'aller voter dans une circonscription électorale, une subdivision territoriale, un territoire à l'échelle duquel sont élus des représentants, sans y être inscrit sur la liste électorale comme électeur jouissant pleinement du droit démocratique et non frappé d'incapacité électorale, et sans y avoir d'attachement culturel, en contrepartie de l'argent et de la monétisation du vote.

Une frange importante encore d'entre eux ne sert in fine que pour la balance de pouvoir au parlement, en faveur des grands partis dotés de nombreux sièges, ou pour aider à l'équilibre dans la composition des gouvernements de large ouverture.

Or cet état de fait ne dessert pas que le parti. La déception qui résulte fait, là aussi, chez de nombreux militants, que plus grand monde ne croit à la politique, et encore moins aux promesses électorales. Ce dégoût politique, ce désamour à l'égard de la politique, ou ce désenchantement envers les partis, assorti d'un désintérêt prononcé contre la chose publique en général, se solde aux élections par un fort taux d'abstention, c'est-à-dire le refus pour les électeurs, membres de certains de ces partis-gazelles, d'exercer leur droit électoral ou droit démocratique, droit de voter le jour du scrutin, et d'exécuter leur devoir de citoyen. Et ce fait pour eux de ne même pas se présenter le jour des élections, dans les bureaux de vote, en tant que lieux de déroulement des opérations de vote, diminue la légitimité démocratique des gouvernants.

D'un autre côté, la particratie, pouvoir par excellence des partis politiques, comporte aussi l'inconvénient majeur de travailler souvent à privilégier l'intérêt individuel et partisan sur l'intérêt commun et le bien collectif, et d'accorder plus de

pouvoir aux individus qu'à la majorité. Ce qui est aux antipodes des valeurs de la démocratie et une entorse aux principes de ce régime politique dont, entre autres, celui du fondement du pouvoir sur le *demos*, les principes de la souveraineté populaire, de la légitimité, de l'autolégislation et de l'autodétermination démocratique, ce droit pour les citoyens d'un État de choisir eux-mêmes leur destin politique, leurs représentants, élus et dirigeants. En entraînant ainsi le déni de démocratie, ces défauts n'occasionnent pas seulement le recul de cette forme de gouvernement dans sa mise pratique en valeur. Ils conduisent aussi au populisme. Ainsi, **sans méconnaître** le rôle important des formations politiques pour la vie démocratique ; mais en condamnant la politique politicienne, le fanatisme de certains membres, ainsi que le primat de l'intérêt individuel sur le général et le collégial, pour en appeler en revanche à une politique saine, une politique plus juste dépouillée de la politique d'exclusion et de l'exclusion politique, Raymond Barre dira à cet effet « *oui aux partis politiques, mais non à l'esprit de parti* ».

1.2 Les inconvénients de la participatie sur le développement étatique

Le surgissement du phénomène de partis-gazelles fait que, faute de réunir le nombre d'adhérents et d'élus constitutionnellement requis pour exister et subsister, les partis se détournent de leur vocation fondamentale qui est de conquérir le pouvoir et d'être des laboratoires d'idées au bénéfice de la rationalisation de la domination politique et de la société, pour in fine n'exister que pour profiter financièrement de la subvention de l'État et enrichir illicitement leurs leaders et les directeurs de ces états-majors. Ce qui constitue un goulot d'étranglement pour l'État, en plombe drastiquement l'économie et dessert les véritables priorités du développement.

Et dans le second rapport de la définition de la participatie initiée en amont, il est connu que la richesse de l'État vient des échanges, du commerce extérieur et intérieur, de la transformation de ses ressources naturelles, de leur exportation, de l'impôt prélevé sur les personnes physiques et morales, et de bien d'autres ressources accréditées. Dans cette optique, c'est au parlement qu'il revient de voter le budget de l'État et de consentir l'impôt, sur la base de la loi ordinaire, et ses corollaires ou composantes que sont la loi des finances et la loi de programmation des dépenses de l'État.

Parallèlement, le financement des partis politiques vient de deux sources majoritaires. À savoir, les cotisations des membres et les subventions de l'État. Ce paradoxe des partis politiques soutenus par l'État et qui se révèlent plus riches que l'État qui les subventionne interroge donc à bon droit sur la légitimité des sources de financement de ces partis politiques.

2. La géopolitique : orientations conceptuelles

La géopolitique mérite-t-elle de s'appliquer en tant que concept au rapport entre la politique et le territoire national ?

Pour répondre à cette question, il convient de mieux circonscrire ce concept pour le saisir dans le contexte de la présente problématisation. Mais cette circonscription requiert là aussi de l'examiner du point de vue de son sens dans son espace d'étude, que l'on écartèle bien souvent entre l'espace politique national et l'ordre international où, a priori, il est pressenti comme prenant à bon droit des connotations scientifiques requises. En effet, les contours définitionnels du terme géopolitique souffrent d'une certaine imprécision. La Fondation des Études pour la Défense Nationale met en valeur l'idée

d'une « géographie politique » conçue comme « une discipline qui essaie d'expliquer la formation et l'action des puissances politiques dans l'espace » (André-Louis Sanguin, 1992, p. 43). Mais l'imprécision qualificative du terme « espace » fournie par la définition n'aide pas ici à trancher le nœud gordien.

Pour en sortir, il faut préférer la définition fournie par André-Louis Sanguin, un des principaux représentants de la géographie politique en France, qui préfère pencher pour le juste milieu, celui d'une interaction entre les deux espaces. Selon lui, la géopolitique est l'étude des «relations entre les facteurs géographiques et les entités politiques [...] Le but de la géographie politique est de déterminer comment les organisations politiques sont ajustées aux conditions physiographiques et comment ces facteurs affectent les relations internationales» (André-Louis Sanguin, 1992, p. 7).

Mais c'est, en réalité, beaucoup plus avec Raymond Aron, et la clarification conceptuelle de la notion d'espace qu'il apporte, que l'imbroglie peut fondamentalement se dissiper. Selon lui en effet, l'espace est « milieu, théâtre et enjeu ». À ce titre, il « peut être considéré tour à tour comme milieu, théâtre et enjeu de la politique étrangère » (R. Aron, 1984, p. 188). Par cette orientation, on pourrait donc établir sans contredit que la géopolitique s'intéresse exclusivement à l'espace international.

C'est aussi cette position qui prend une confirmation décisive dans le mot de P. M. Gallois pour qui la géopolitique est «l'étude des relations qui existent entre la conduite d'une politique de puissance portée sur le plan international et le cadre géographique dans lequel elle s'exerce » (P. M. Gallois, 1990, p. 37).

Et Michel Foucher ajoute dans ce prolongement que « la géopolitique est une méthode globale d'analyse géographique de situations socio-politiques concrètes envisagées en tant qu'elles sont localisées, et des représentations habituelles qui les décrivent » (M. Foucher, 1991, p. 35).

Il peut donc se déduire de ces premières analyses que le terme géopolitique est abusivement appliqué aux effets de la politique sur un espace géographique propre à un État.

Cependant, contre ce qui précède, il semble pourtant difficile de séparer la politique de l'espace géographique où elle se mène, quel que soit la nature de cet espace, nationale ou internationale.

C'est d'ailleurs le point de vue de Richard Kleinschmager aux yeux duquel la distinction entre politique et géographie est impossible en géopolitique. En effet, selon lui, «L'usage indifférencié des deux termes paraît la seule voie possible » (R. Kleinschmager, 1993, p. 8). Plus précis sur la question, Yves Lacoste, déclare à cet effet que la géopolitique est l'étude «des rivalités de pouvoir sur un territoire» (Yves Lacoste, 1993, p. 587). Et pour Paul Claval aussi, « géopolitique et géostratégie se penchent sur les acteurs, sur leurs motivations et sur leurs calculs. [...] elles sont inséparables de l'exercice du pouvoir et du commandement militaire » (P. Claval, 1994, p. 181).

Dans cette optique, la géopolitique se conçoit donc comme la discipline qui explique l'action des forces politiques à l'intérieur d'un espace ; une discipline qui étudie les alliances, conflits et politiques dans son espace et en décrypte la complexité. L'étymologie grecque du terme, γῆ / *gê* « terre » et πολιτική / *politiké* « politique », suggère d'ailleurs plus clairement à ce niveau le rapport entre la politique et la terre.

Ainsi, la géopolitique s'applique donc aussi bien à la globalité cosmopolitique qu'à la terre conçue comme une patrie. Cependant cette application au territoire national ne travestit-elle pas politiquement l'usage terminologique du concept ?

2.1 *Le travestissement local du sens de la géopolitique*

En effet, appliqué au territoire national, la géopolitique connaît des détournements de sens dont le politicien l'avait revêtu et qui en ont travesti l'esprit et l'entendement dans le jeu politique à l'échelle intérieure des États. Par ces glissements sémantiques, la géopolitique a dégénéré pour devenir un mode de gouvernance ; un système politique ; un mode de structuration de la répartition des charges, des dignités et des honneurs liés au pouvoir ; et in fine, une répartition des fonctions, des honneurs, des privilèges et des avantages de l'État sur fond, non pas de la compétence et du mérite, mais de critères ethniques, régionalistes, consanguins...

Cependant, cette désarticulation du sens a-t-elle favorisé la géopolitique dans son rapport au développement ? Peut-on supposer que la politique nationale ait pu en tirer du bénéfice ? En définitive, la géopolitique a-t-elle vraiment porté des fruits ? Et l'opinion peut-elle se fonder aujourd'hui à déduire qu'elle a impacté le développement des États, notamment africains, où elle a été pratiquée sous ce format décrié ?

3. Les résultats de la géopolitique

3.1 *Les deux conditions propices à la géopolitique*

Il s'agit à proprement parler des conditions de fécondité de cette pratique, celles qui en ont historiquement fertilisé le terrain d'action politique. Et ces deux conditions majeures qui font l'unanimité sur la question sont, premièrement, la *France-Afrique* ou *Françafrique*. Il s'agit d'un réseau franco-africain qui, à l'époque, fut caractérisé par des liens étroits des dirigeants africains avec ceux de l'Hexagone, et qui apportait de l'appui politique et économique tous azimuts de part et d'autre aux États qui l'avaient en partage.

La deuxième condition, c'est la longévité au pouvoir. Il s'agit, par définition, de ce fait, pour un seul homme, de rester à la tête d'un pays des décennies durant, au-delà du nombre et de la durée des mandats standards prévus, non pas seulement par la démocratie, mais aussi par la constitution.

Or, du point de vue de son importance décisive appliquée à ce contexte précis, la constitution est le principe supérieur de l'ordre juridique, la loi suprême de l'État à partir de laquelle se fait le contrôle de constitutionnalité des autres normes inférieures des blocs de conventionalité, de légalité et du bloc réglementaire, dans le cadre de la pyramide des normes de Hans Kelsen.

Cependant, les facteurs d'une telle longévité au pouvoir requièrent d'être appréciés diversement et sans parti pris subjectif. Car, certes, négativement, ces facteurs sont, entre autres, l'autoritarisme, le fait de s'accrocher au pouvoir par le dirigeant d'État, tout comme le contournement de la constitution pour transformer le mandat limité en un mandat ad vitam aeternam. De sorte que sous cet angle, la longévité au pouvoir apparaît comme un vice politique. Car, comme tel, elle occasionne le blocage de l'alternance démocratique ; elle empêche le changement et partant le renouvellement de la classe politique ; elle conduit à la dynastisation du pouvoir, voire à la "monarchie démocratique" ; et in fine, elle occasionne la dépendance excessive du peuple envers un

seul homme dont la disparition entraîne bien souvent de facto des conflits de succession au sommet de l'État.

En revanche, positivement, la longévité au pouvoir peut aussi être due à la stabilisation politique du pays et des institutions par le chef de l'État. Dans cette optique, elle devient un avantage, parce qu'elle s'illustre en cela comme un gage de stabilité politique et de continuité des réformes. C'est ce qui transparaîtra en substance comme idée-force dans la réponse éminemment sage que le président Paul Biya apportera à l'une des questions du jeu de question-réponse auquel il s'était volontiers prêté, à l'occasion de la conférence conjointe avec François Hollande en juillet 2015 au Cameroun. La question du journaliste, avait été suffisamment orientée à cet effet :

Vous êtes au pouvoir depuis 1982. Ce qui fait que vous êtes l'un des plus vieux présidents de la planète. Vous avez été élu plusieurs fois, vous avez fait plusieurs septennats. Effectivement, la constitution camerounaise ne limite pas le nombre de mandat. Il y aura une prochaine élection dans trois ans. Je voudrais savoir déjà dans quel état d'esprit vous êtes, est-ce que vous imaginez qu'un nouveau mandat serait le bienvenu ou est-ce que vous comptez plutôt passer la main et considérer qu'une retraite serait plutôt bien méritée ? Dans quel état d'esprit vous êtes aujourd'hui ? (Paul Biya, 2015).

À cette question, le président Paul Biya, tout en tendant la main vers le journaliste et en le remerciant pour la question, répondra : « *Ne dure pas au pouvoir qui veut, mais dure qui peut* » (Paul Biya, 2015).

3.2 *Les intentions salutaires de la géopolitique*

Pour savoir si la géopolitique a porté des fruits, dans le sens de servir le développement du pays et l'intérêt supérieur de la nation, il faut réinterroger premièrement la politisation qu'en a fait le passé politique. Et deuxièmement, la dichotomie entre son intention et sa pragmatique locale.

Or, axiologiquement et intersubjectivement, la géopolitique semble en elle-même avoir été pavée de bonnes intentions. Parce qu'elle a reposé sur le principe absolument soutenable de la politique de partage, suivant l'adage « *lorsqu'un villageois va à la chasse, c'est tout le village qui se partage le gibier* ».

De ce point de vue, la première bonne intention de la géopolitique dans cette optique, fut la pacification et la stabilisation des pays, notamment, par le médium de trois approches. À savoir, la médiation régionale dans les crises africaines, grâce au rôle de pacificateur joué par certains anciens chefs d'États, aux réseaux et à la diplomatie discrète.

Puis, la diversification des soutiens et le maintien des alliances stratégiques entre les chefs d'État africains d'un côté et avec les puissances mondiales comme la France et la Chine de l'autre.

Enfin, le contrôle de l'opposition et des tensions ethniques, notamment par le clientélisme politique, cette pratique politique qui consiste à offrir des avantages à des individus ou à des partis politiques en échange de leur soutien politique ou leur vote.

La seconde bonne intention de la géopolitique, c'est la construction des infrastructures, par l'investissement infrastructurelle et la monétisation des richesses du sous-sol.

La troisième louable intention de la géopolitique enfin, fut la construction d'une élite politique et administrative loyale, par la redistribution ciblée des postes, le but étant

d'éviter les conflits séparatistes. Puis, par l'intégration des membres de l'opposition au gouvernement, dans le cadre des gouvernements d'ouverture. Le but étant de neutraliser ainsi les menaces de l'opposition au pouvoir.

Cependant, la longévité au pouvoir est-elle vraiment la condition de la paix et de la stabilité d'un État ?

3.3 Les conditions de la paix et de la stabilité

Pour bien appréhender la paix, il faut la distinguer de ses faux-semblants. Ainsi, la paix n'est pas le cessez-le-feu, encore appelé conclusion de paix, c'est-à-dire l'ajournement des hostilités sous réserve secrète d'une guerre future. Sinon, elle serait synonyme d'armistice, qui est la suspension temporaire des hostilités après quelques accords entre belligérants. Kant appelle cela la *paix armée*, c'est-à-dire un *état constamment armé*. Or, selon lui, aucune conclusion de paix ne peut valoir comme tel si une réserve secrète donne matière à une guerre future.

La paix n'est pas non plus la trêve ou la détente qui, recouvre une réalité belliqueuse, un rapport de force, et où la guerre, même sans éclater, reste à l'ordre du jour, et sa préparation permanente.

Enfin, la paix n'est pas synonyme de stabilité. Ce concept de stabilité désigne en réalité la fiabilité et la solidité des institutions d'un État ; la sérénité de son climat des affaires ; le climat sécuritaire favorable à l'hospitalité.

Dans cette perspective, la stabilité apparaît donc comme la première condition de la paix.

La seconde condition c'est le droit. Car, loin d'être l'absence de guerre, la paix est plutôt l'état d'organisation de la vie collective dans laquelle les citoyens s'interdisent de recourir à la violence pour résoudre leurs différends, et se contraignent de le faire par le seul médium du droit.

Emmanuel KANT dit à cet effet que

les peuples en tant qu'États, sont comparés aux individus : dans l'état de nature, leur seul voisinage leur porte déjà préjudice et chacun d'eux, pour garantir sa sécurité, peut et doit exiger de l'autre qu'il entre avec lui dans une constitution analogue à la constitution civile, où l'on puisse garantir à chacun son droit (E. KANT, 1991, p. 89).

La troisième et dernière condition, c'est la bonne gouvernance. « Il faut associer les citoyens au processus de gouvernance et de décision pour qu'ils puissent se convaincre qu'ils ont voix au chapitre et que leurs préoccupations sont prises en compte » (*Démocratisation et gouvernance*, 2000, p. 142). Définie comme la responsabilité et la transparence dans la gestion et la conduite des affaires de l'État, la bonne gouvernance doit alors se faire par la meilleure répartition des bénéfices de la croissance et en faveur du salut public. Car, comme le dit l'article 21 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948*, « toute personne a droit à accéder, dans les conditions d'égalité » aux avantages de son pays.

3.4 La perversion des fins de la géopolitique

C'est d'une autre façon encore qu'il est ahurissant d'observer l'inconstance de l'unilatéralité positive de la géopolitique, du fait de l'angélisme de ses bonnes intentions

précédemment énoncées, mais qui se retrouve aussi souvent vicié par des insuffisances remarquables.

On reproche en effet au clientélisme par exemple, pratiqué par la géopolitique pour financer le développement, d'avoir beaucoup plus servi à financer la participatie que le développement équitable bénéfique à la population générale.

De même, la géopolitique est célébrée pour avoir su favoriser la stabilité régionale et continentale, mais au prix en contrepartie d'un héritage de réseaux d'inertie et d'une mentalité à rebours au sein de l'administration publique qui peine encore à reculer à ce jour, et enfin d'une faible redistribution des richesses nationales.

À ce qui précède s'ajoute enfin la régionalisation et la politisation que la participatie lui a occasionnées. Par-là, la géopolitique connaîtra une subversion, un renversement dans son propre ordre, pour in fine donner lieu à une répartition des avantages et privilèges du pouvoir sur fond du critère ethnique, régionaliste. Ses critères de nomination et de promotion dans la haute administration et en politique deviendront dès lors le nom et non le rang, la qualification, ni le grade ; l'affiliation ethnique et non le mérite ; la proximité avec le détenteur de la fonction et non la compétence. Sur cette base, la géopolitique a été politiquement et administrativement ethniciste, discriminatoire, vexatoire, et partant médiocratique. Elle servira ainsi le népotisme, le nombrilisme et le clientélisme politique au détriment du développement du pays. Et elle donnera un certain nombre de privilèges et avantages aux citoyens exclusivement proches par le nom, le sang et la relation.

4. L'érosion de la confiance des citoyens dans les institutions

On affirme, à raison, que l'occultation de l'aristocratie par la participatie en géopolitique, de même que le défaut de performativité de ce système géopolitique par rapport aux promesses de campagne ont historiquement entraîné la déception des citoyens, érodé leur confiance dans la politique nationale et ralenti drastiquement la mise en œuvre des projets de société au profit du développement des pays.

Cependant, il arrivait aussi dans ce système que les promesses soient tenues, mais que la mentalité populaire, implacable, réfractaire, soit manipulée et conduite au déni de réalité par les ennemis de la république, le système, les réseaux, les lobbies et les activistes.

Il en résulte donc que le véritable facteur de la déception n'est pas le défaut de performance et de performativité du système géopolitique ; mais aussi et surtout la participatie et ce fait d'une mentalité réactionnaire, c'est-à-dire fermée au progrès et réfractaire au changement, et toujours encline à dénigrer et enliser le progrès qu'à le soutenir.

5. De la rupture avec la géopolitique

Est-il possible réellement aujourd'hui pour les nouveaux dirigeants des peuples africains qui se sont rendus maîtres de leurs États, de leurs peuples et des souverainetés de ces derniers, par le truchement des coups d'État, d'opérer effectivement la rupture avec ce système géopolitique appelé aujourd'hui à tomber en désuétude, faute de résultats ?

Cette question tombe en effet sous le sens. Car, de nombreux dirigeants africains proposent aujourd'hui la rupture. Mais l'effectivité de celle-ci tarde du point de vue de l'opérationnalité et de la matérialisation. Ce qui met ainsi en doute la volonté politique

ainsi que la performativité de la parole donnée dont aucun chef, en principe, ne devrait se repentir.

En réalité, la rupture inspire un changement véritable de cap courageux et révolutionnaire en direction de la mise au rebut des concepts démodés et de la mentalité à rebours qui plombent le développement, les réformes et le changement. Elle appelle une remobilisation en faveur de la réaffirmation de la souveraineté des États et du développement de leurs espaces. Elle inspire l'idée que les grandes révolutions ne sont pas seulement infrastructurelles ; mais aussi et avant tout superstructurelles et systémiques. Et que c'est par la refondation véritable du système et de la superstructure qu'on ravive l'esprit d'un peuple et réactive véritablement le développement d'un pays.

6. Solutions alternatives à la géopolitique et pour le développement

La présente partie sonde les perspectives envisageables, en termes de solutions alternatives, sur la base desquelles la rupture avec la géopolitique peut être opérée pour qu'in fine, le développement effectif dans les pays africains advienne à jamais.

Dans cette optique, la nécessité de développer les pays africains et de reconverter les critères d'ascension sociale impose de sonner le glas de la géopolitique au profit de la compétence et de la compétitivité.

Mais la fin de la géopolitique n'appelle pas seulement son congédiement, au sens où ses prémisses pourraient continuer à vivre. Un système tué dont les réflexes survivent n'est pas mort. Pour tuer un système, il faut le déraciner spirituellement et le substituer par un autre système. Ce qui requiert le retour à une refondation digne de ce nom et portée à détruire le ciment de sa solidité. Ainsi, pour en sonner définitivement le glas, la géopolitique doit être remplacée par la compétence. Or, cela comporte des implications évidentes.

La première c'est la nécessité de poser effectivement le primat de la compétence sur le nom, le sang, la relation et les origines ethno-linguistiques, gage d'une échelle d'ascension sociale méritocratique et propice à l'excellence et au développement.

La seconde c'est l'impératif de choix porté essentiellement sur ce principe, susceptible d'aider que l'homme ou la femme qu'il faut soit enfin à la place qu'il faut.

Conclusion

Au détour du problème de l'impact de la géopolitique sur le développement qu'elle a pu pointer, la présente étude est partie de la dialectique qui en a inspiré la principale question directrice. Celle de savoir si la géopolitique a-t-elle vraiment porté des fruits, pour qu'en définitive, l'opinion publique soit ainsi fondée à déduire aujourd'hui qu'elle a impacté le développement ou non. Cette question a obtenu deux réponses, par la négative et par la positive. Ainsi, au-delà des bonnes intentions historiques de la géopolitique, ce système semble avoir dégénéré sous l'effet de la participative. Et les efforts des gouvernements actuels issus pour la plupart des révolutions militaires, ne semblent pas encore suffire pour s'en défaire et amorcer le développement voulu tout comme la démocratie. La limite décelable au niveau mental et systémique appelle donc aujourd'hui un retour à une refondation véritable et à une substitution du système par un autre, gage pour parvenir à la rupture escomptée.



Bibliographie

- ARON Raymond. 1984, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy.
- CLAVAL Paul, 1994, *Géopolitique et géostratégie*, Nathan.
- Démocratisation et gouvernance, coalition mondiale pour l'Afrique*, 2000, Pennsylvania Avenues, NW, suite 500, Washington DC.
- DURKHEIM Émile, 1969, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF.
- FOUCHER Michel, 1991, *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*. Fayard.
- GALLOIS Pierre M., 1990, *Géopolitique. Les voies de la puissance*, FEDN, Plon.
- IMBAULT Marc et G. A. MONTIFROY, 1995, *Géopolitique et démocraties*, Paris, Frison-Roche.
- KANT Emmanuel, 1991, *Vers la paix perpétuelle*, Paris, GF-Flammarion.
- KLEINSCHMAGER Richard, 1993, *Éléments de géographie politique*, Presses Univ. de Strasbourg.
- LACOSTE Yves, 1993, *Dictionnaire de Géopolitique*, Flammarion.
- MILL John Stuart, 1966, *Considérations sur le gouvernement représentatif*, Paris, Nouveaux horizons.
- SANGUIN André-Louis, 1977, *La géographie politique*, PUF.
- SEN Amartya, 1977, *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.